|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\mreg\Music\New LOGO CoR\Logo\logo_CoR-vertical-positive-fr-quadri_MR.jpg |  |  |

**RENOUVELER L’EUROPE AVEC SES RÉGIONS ET SES VILLES**

**Plan de communication**

**du Comité européen des régions**

**pour l’année 2019**

*«Les villes et régions ont besoin de l’Union européenne.*

*L’Union européenne a besoin des villes et régions.»*

*Karl-Heinz Lambertz, le président du CdR, le 9 octobre 2018*

# **Contexte politique**

*«Nous, nous ne voyons pas l’Europe en deux dimensions avec seulement les institutions et les États membres. Nous voyons l’Europe en trois dimensions, avec ses quelque 100 000 collectivités locales et ses 300 régions. Cette troisième dimension est le socle démocratique sur lequel il faut refonder notre Europe, avec et pour nos citoyens.»*[[1]](#footnote-1)

Le Comité européen des régions (CdR) poursuit une stratégie de communication fondée sur le principe consistant à «rétablir les liens entre l’Europe et ses citoyens grâce à une communication réciproque ciblée, axée sur ses membres». Ce faisant, le CdR construit ses activités de communication en partenariat et en coopération, avec une approche «réseau de réseaux» qui inclut, d’une part, ses membres, des associations, des administrations régionales et des autorités locales ainsi que leurs réseaux et, d’autre part, les institutions européennes, notamment le Parlement européen, la Commission et le Conseil et leurs réseaux respectifs. Dans le cadre de la stratégie de communication du CdR pour 2015-2020, le présent plan de communication définit les priorités et les objectifs, ainsi que les outils, instruments et ressources nécessaires à leur mise en œuvre en 2019.

La communication du CdR présente les travaux politiques de ce dernier et les messages qu’il adresse aux institutions de l’Union; elle donne audience et visibilité aux élus locaux et régionaux ainsi qu’aux citoyens eux-mêmes. En outre, le programme de l’Union et les problèmes politiques récents offrent un contexte propice à des actions de communication ciblées. L’année 2019 sera la dernière année pleine du mandat en cours du CdR, et elle sera marquée par des échéances politiques majeures telles que les élections européennes, la formation du nouveau Parlement européen, puis la désignation des nouveaux présidents du Conseil européen et de la Commission nouvellement nommée.

Cette année 2019 sera aussi cruciale pour l’avenir de l’Europe, et le CdR, par le truchement de ses membres, a un rôle actif à jouer dans les élections européennes. Tout au long de l’année, l’objectif global consistant à *Rénover l’Europe avec ses régions et ses villes* permettra de démontrer que le point de vue des régions, des villes et des collectivités locales est pris en compte d’une façon nettement plus significative dans la construction de l’Union européenne. Cette dimension s’applique à de nouvelles initiatives, à l’élaboration des textes ainsi qu’à la manière dont l’Union communique auprès de ses citoyens, et pas exclusivement au processus législatif formel.

Le plan de communication pour 2019 prendra en compte l’ambition du président d’amplifier le rôle et l’influence du CdR en lui donnant une plus grande visibilité et en le faisant bénéficier d’une coopération et d’une communication renforcées, en particulier avec les collectivités régionales et locales de l’Union européenne et leurs associations. En ayant à l’esprit le calendrier politique, il conviendrait que le rapport d’impact annuel du CdR soit, à un stade pertinent, pleinement intégré à nos activités de communication.

Dans une année qui s’annonce cruciale pour l’avenir du CdR et de l’Union, l’enjeu primordial consistera à apporter la preuve que le fait d’associer les régions et les villes confère une valeur ajoutée au processus décisionnel européen. Le CdR doit s’appuyer sur les succès enregistrés au fil de ses 25 années d’existence et montrer quelles ont été ses réalisations concrètes. En adoptant une approche fondée sur des données factuelles, le centre d’intérêt prioritaire pour la totalité des activités de communication du CdR en 2019 sera de prouver que les régions et les villes jouent un rôle crucial pour construire une Europe cohésive, inclusive et durable et, par conséquent, le CdR devrait voir son rôle affermi dans le processus décisionnel de l’Union.

La réalisation de notre objectif global peut être scindée en deux phases distinctes:

A) Avant les élections européennes de 2019:

* préparer les conditions d’un renforcement du rôle des régions et des villes au sein de l’Union, en faisant avancer les propositions contenues dans le discours sur «L’état de l’Union européenne 2018: la perspective des régions et des villes» prononcé le 9 octobre dernier, en adoptant une «déclaration des collectivités locales et régionales» qui doit être élaborée en mars prochain lors du sommet de Bucarest;
* assurer que la voix des élus locaux et régionaux sera entendue des dirigeants politiques de l’Union dans la perspective de la réunion informelle du Conseil européen qui se tiendra à Sibiu le 9 mai;
* contribuer à mobiliser les électeurs pour les élections européennes et sensibiliser ces derniers au fait que les politiques de l’Union ont un impact sur la vie de chacun.

B) Après les élections européennes – s’adresser aux nouveaux dirigeants de l’Union:

* renforcer les relations avec le nouveau Parlement européen, notamment avec les députés au PE, ainsi qu’avec la nouvelle Commission;
* préparer l’avenir du CdR pour les dix ans à venir ainsi que son prochain mandat.

# **Les campagnes de communication en 2019**

La stratégie de communication du CdR pour la période 2015-2020 se fixe pour objectif de «reconnecter l’Europe avec ses citoyens» en instaurant un dialogue entre les différents niveaux local, régional et européen. Au cours de cette dernière année pleine de mise en œuvre, la priorité porte sur l’interaction avec les responsables politiques locaux et régionaux. Pour connecter l’Union et ses citoyens, il est essentiel de s’assurer du plein soutien des collectivités locales et régionales, qui demeurent le niveau de gouvernement bénéficiant du degré de confiance le plus élevé. L’action de communication orientée vers les décideurs politiques doit aller de pair avec les travaux politiques du CdR en tant que porte-parole des régions et des villes dans le processus décisionnel européen.

Le CdR met en œuvre ses activités de communication dans le cadre de trois campagnes qui présentent un ensemble d’outils et de canaux intégrés visant à renforcer la visibilité et l’impact des travaux politiques de l’assemblée. À cette fin, les membres qui œuvrent ou qui ont œuvré en qualité de rapporteurs sur des avis clés relatifs à ces campagnes seront invités à piloter les travaux, et l’administration leur apportera tout son soutien. Les gestionnaires des campagnes s’emploieront à mettre sur pied des feuilles de route opérationnelles ainsi qu’à diriger des équipes interservices qui les mettront à exécution et contrôleront les résultats obtenus. Les critères pour sélectionner les thématiques de campagne et leur déploiement, tels qu’ils sont exposés dans le plan de 2018, restent les suivants:

* ils offrent la possibilité d’une participation et d’un engagement actifs des membres du CdR;
* ils sont susceptibles de mettre en évidence l’influence du CdR et sa valeur ajoutée au regard des politiques de l’Union;
* ils ont un lien avec le travail politique du CdR dans les domaines d’action prioritaires des commissions;
* ils rassemblent une large gamme d’institutions européennes et de parties prenantes locales et régionales.

L’éventail d’outils de communication et d’activités phares pour chacune des campagnes menées au fil de l’année sera présenté dans une feuille de route opérationnelle détaillée qui sera élaborée avec le gestionnaire de campagne et partagée par l’entremise du groupe de communicateurs, d’ici la fin du mois de janvier 2019. Après avoir rappelé les messages clés et les publics spécifiques visés, la feuille de route opérationnelle et les outils qui en dépendent seront développés et actualisés en fonction de l’évolution du programme politique ainsi que des priorités thématiques du CdR et de ses commissions. Elle comprendra un dossier d’information destiné aux membres du CdR, reposant sur une approche de «mise en récit» (*storytelling*) mettant en relief les meilleures pratiques locales. Ces dossiers comprendront lesdits «récits» et les lignes à suivre, les descriptions de projets, les notes ou fiches d’information, les présentations, infographies et vidéos.

Il s’agira de documents de travail pouvant être mis à jour si nécessaire.

**Campagne 1: Mobiliser les responsables politiques régionaux et locaux pour l’avenir de l’Europe**

*«Il faut „un effet retour“ sur les politiques de l’Union européenne. Écouter ne suffit pas. Il faut organiser les dialogues citoyens et leur suivi de manière à améliorer l’action de l’Union dans des domaines spécifiques. Les élus locaux et régionaux doivent jouer un rôle central dans l’organisation et le suivi de ces dialogues sur le terrain et au sein des institutions européennes.» [[2]](#footnote-2)*

**Contexte et justification**

Le 9 octobre 2018, l’avis intitulé «Réflexions sur l’Europe» a été adopté par le CdR en séance plénière; il est l’aboutissement de deux années d’un travail engagé par la saisine du président du Conseil européen. Par ailleurs, à la lumière des résultats de la task-force «Subsidiarité et proportionnalité» et de la communication de la Commission y afférente datée du 23 octobre 2018[[3]](#footnote-3), le CdR est invité à sensibiliser les autorités locales et régionales sur la nécessité de contribuer de manière plus efficace, tout au long de la procédure législative, à l’élaboration des politiques européennes. Les relations de coopération que nous entretenons actuellement avec le PE prévoient un partenariat actif dans la perspective des élections européennes.

Dans le contexte de «la nouvelle manière de travailler» proposée par la task-force, le CdR a l’occasion unique – et aussi la responsabilité –, d’être celui qui permet que s’établisse une relation entre les élus locaux et régionaux et l’Union européenne fonctionnant dans les deux sens. Grâce à un large éventail d’outils d’échange d’informations déjà en place, tels que le réseau de monitorage de la subsidiarité[[4]](#footnote-4) et la plateforme REGPEX[[5]](#footnote-5), le CdR peut utiliser l’approche de «la subsidiarité active» ainsi que «la nouvelle manière de travailler» comme autant de moyens de renforcer la compréhension et l’appropriation de ce que l’Union accomplit. Ce faisant, le CdR va non seulement faciliter la communication mais aussi affirmer son rôle en tant que bastion protecteur des valeurs et principes de partenariat et de gouvernance à multiniveaux pour l’avenir de l’Europe.

Le 8e sommet des régions et des villes, qui se tiendra les 14 et 15 mars 2019 à Bucarest, constitue la prochaine étape majeure en la matière. L’objectif consistera à associer des responsables politiques locaux et régionaux de premier plan, y compris des personnalités qui ne sont pas membres du CdR, à des débats avec des dirigeants de l’Union ou à des tables rondes consacrées aux principales politiques, puis à adopter un «appel» (déclaration) dans la perspective de la réunion informelle du Conseil européen de Sibiu. En s’appuyant sur le discours que le président a prononcé le 9 octobre dernier, intitulé «L’état de l’Union européenne: le point de vue des régions et des villes» (#SOTREG), l’appel devrait exposer la vision d’une Union européenne tridimensionnelle, décrivant notamment la manière dont les collectivités locales et régionales devraient être associées au processus législatif et politique européen après les élections européennes de 2019, une fois que le nouveau PE et la nouvelle Commission auront pris leurs fonctions.

En ce qui concerne l’avenir de l’Europe, le CdR s’est engagé à proposer une méthodologie pour un mécanisme de dialogue structuré permanent visant à associer les collectivités locales et régionales et, par leur intermédiaire, associer aussi les citoyens plus pleinement à l’élaboration des initiatives européennes ainsi qu’à la mise en œuvre des politiques sur le terrain (y compris en matière de communication), et pas seulement dans le processus législatif formel de l’Union. L’objectif sera d’associer le plus complètement possible à ce processus les membres et les suppléants du CdR – ainsi que les assemblées ou les institutions d’où ils sont issus – en mettant l’accent sur les retours d’information, la coordination et l’établissement de liens avec les travaux politiques du CdR, tout en maintenant les coûts pour les contribuables à un niveau réduit.

Enfin, l’extension de l’influence politique du CdR auprès des nouveaux députés au PE et des commissaires constituera une visée importante des événements organisés et des activités de communication menées au cours du second semestre de 2019.

**Objectifs**

* travailler avec les autres institutions européennes, en particulier le PE, pour mobiliser les électeurs et les sensibiliser aux prochaines élections européennes;
* assurer la présence de 1 000 participants (maximum) au 8e sommet européen des régions et des villes de Bucarest; assurer une diffusion efficace des résultats de la manifestation (appel/déclaration) en tant que contribution au sommet de Sibiu;
* garantir une communication continue auprès de l’ensemble des régions et des associations représentant les quelque 92 900 collectivités locales et municipalités de l’Union;
* engager une coopération active avec les institutions européennes sur un mécanisme permanent de dialogue structuré, y compris sur les premiers essais; poursuivre la collecte des réponses à l’enquête en ligne provenant de l’ensemble des 27 États membres concernés en utilisant cette dernière à des moments clés tels que le #SOTREG en octobre 2019;
* entamer la collecte des premiers résultats du mécanisme permanent de dialogue structuré dans le cadre de la passation de pouvoir marquant le début du nouveau mandat du CdR, laquelle devrait intervenir lors de la plénière de décembre 2019.

**Étapes**

* 14 et 15 mars 2019: 8e sommet européen des régions et des villes à Bucarest
* 9 mai 2019: Conseil européen informel de Sibiu («programme des dirigeants»)
* 23-26 mai 2019: élections européennes
* 1-4 juillet 2019: session constitutive du nouveau Parlement européen
* 7-11 octobre 2019: 17e semaine européenne des régions et des villes
* 8-9 octobre 2019: discours sur l’état de l’Union – la perspective des régions et des villes
* 1er novembre 2019: entrée en fonction prévue du prochain collège des commissaires européens
* 7-8 novembre 2019: 10e conférence européenne sur la communication publique (EuroPCom)
* 26 janvier 2020: début du mandat du CdR pour la période 2020-2024

**Campagne 2: Investir dans les régions et les villes**

*«Nous devons dire comment et pourquoi l’Union doit libérer l’investissement public local qui représente, à lui seul, la moitié des investissements publics. Les Européennes et les Européens ont besoin de ces investissements qui sont aussi créateurs de richesses.»*

**Contexte et justification**

L’objectif de cette campagne est de garantir une participation active des collectivités locales et régionales dans les négociations relatives au financement futur de l’Union et à ses bases juridiques. L’adoption en temps utile de ces instruments au début de l’année 2019 est essentielle si l’on veut que les régions, les villes et les collectivités locales n’aient pas à subir de déficits de financement. Cette campagne devrait s’appuyer sur le succès rencontré par l’alliance pour la cohésion (#CohesionAlliance) en 2018 et s’étendre afin de couvrir l’aspect régional et local dans tous les grands programmes de financement européen.

À cet égard, les travaux de communication viseront à soutenir les rapporteurs concernant les propositions relatives au budget de l’Union pour la période 2021-2027, ainsi que les travaux de haut niveau du président relatifs à la #CohesionAlliance. Outre les explications que nous donnons aux réponses apportées par les collectivités locales et régionales aux propositions législatives visant à réduire les disparités entre les régions, nous entendons également répondre à la question: «La cohésion pour quoi faire?» dans des domaines politiques clés tels que le changement climatique, la migration/l’intégration, l’innovation, le socle social et la réduction de la fracture entre zones urbaines et rurales. Cette campagne s’articule avec la suivante, en ce sens que chaque avis devrait être complété par au moins un «récit» fourni par le rapporteur du CdR de façon à faire connaître des régions et des villes menant avec succès la politique européenne concernée au niveau local.

**Objectifs**

* poursuivre l’élaboration de récits montrant de quelle manière la politique de cohésion réduit les disparités entre les régions, et comment un alliage efficace avec des instruments privés, notamment, peut résoudre ce problème;
* développer des récits relevant de «La cohésion pour quoi faire?» dans des domaines politiques clés tels que le changement climatique, la résilience face aux catastrophes, l’intégration, l’innovation, la réduction de la fracture entre zones urbaines et zones rurales et le socle social;
* influencer les positions actuelles du PE sur le futur CFP ainsi que sur la politique de cohésion;
* influencer la position du Conseil de l’Union sur le futur CFP et sur la politique de cohésion;
* relier les questions de cohésion au débat qui va croissant concernant les élections européennes de 2019;
* cibler la 17e semaine européenne des régions et des villes 2019 pour solliciter la participation des commissaires désignés et/ou des députés au PE concernés et les inviter à s’engager dans un débat sur des questions relatives à «La cohésion pour quoi faire?» avec des responsables politiques régionaux et locaux.

**Étapes**

* 5-6 décembre 2018: adoption de la seconde série d’avis portant sur le CFP, de sorte que le CdR dispose d’une gamme d’avis complète, y compris ceux consacrés au CFP dans son ensemble, ainsi que le règlement portant dispositions communes
* 14 et 15 mars 2019: 8e sommet européen des régions et des villes à Bucarest
* 15-18 juillet 2019: dernière session du Parlement européen actuel
* 4-5 décembre 2019 dernière possibilité de mettre à jour les avis dans le cadre de l’actuel mandat du CdR.

**Campagne 3: Les régions et les villes pour réaliser une Europe durable**

*«Les communes, villes et régions, et leurs élus, sont un facteur de confiance et de stabilité pour l’Union dans une période où les divergences et les oppositions s’exacerbent aux niveaux national et européen. Cette stabilité est précieuse pour continuer à nous construire un avenir commun. Les élus locaux et régionaux font très souvent preuve de pragmatisme voire aussi de courage. Chaque jour, ils sont en première ligne face aux réalités de terrain. Ils doivent agir. Parfois, ce qu’un chef d’État ou de gouvernement annonce comme insurmontable voire insupportable, est possible pour un élu local.»*

**Contexte et justification**

Cette campagne mettra en avant les régions, les villes et les collectivités locales qui agissent pour apporter des solutions concrètes et pour s’attaquer, au niveau de l’Union, à un certain nombre de problèmes dans les domaines que le CdR a repéré dans ses priorités politiques pour 2015-2020: action pour le climat et résilience face aux catastrophes, migration/intégration et développement durable au sens large. Ainsi, la richesse du savoir-faire telle que collecté par des membres du CdR, des associations européennes et des réseaux de collectivités territoriales sera exploitée au moyen d’activités de communication ciblées.

C’est l’occasion de concrétiser l’engagement pris dans la stratégie quinquennale d’une communication basée sur un récit reposant sur des données factuelles. Les sujets mis en valeur doivent être ceux où les autorités locales et régionales mettent en œuvre des politiques prioritaires de l’Union qui sont présentes dans l’actualité, par exemple le développement durable, le changement climatique (après la COP à Katowice) et la résilience face aux catastrophes, les partenariats internationaux (voir l’événement «Les régions pour le développement/les assises de la coopération décentralisée» en février prochain), ou encore l’intégration et l’alliance pour l’éducation et les compétences.

Cette campagne interagit avec la deuxième campagne en démontrant que les appels du CdR en faveur d’un engagement et de dépenses supplémentaires dans ces domaines se justifient au vu des résultats obtenus par des villes et des régions. Les axes de cette campagne – sur le climat, l’intégration et le développement durable – offriraient également une occasion de coopérer plus étroitement avec d’autres institutions et organes de l’Union, le programme urbain de l’Union, les régions, les villes et les associations territoriales.

**Objectifs**

* mettre en valeur les contributions concrètes des régions, des villes et des autorités locales à une Union européenne stable et solide dans des domaines tels que le changement climatique et le développement durable, et aussi répondre aux éléments quantitatifs et qualitatifs de la contribution du niveau local et régional à ce problème (suivi du sommet de San Francisco);
* valoriser les résultats qu’ont permis d’obtenir les divers engagements du CdR à mettre en évidence les projets locaux d’intégration ainsi que l’Alliance pour l’éducation et les compétences;
* aider, grâce à l’approche décrite plus haut, à intégrer les avancées récentes enregistrées en faveur des collectivités régionales et locales dans le processus d’élaboration des politiques européennes.

**Étapes**

* 26-27 janvier 2019: 10e session plénière commémorative de l’ARLEM à Séville (y compris les jeunes entrepreneurs locaux récompensés par les Mediterranean awards)
* 4-5 février 2019: Les villes et les régions pour le développement/les assises de la coopération décentralisée;
* 13 février 2019: Bonnes pratiques locales et régionales en matière d’ODD
* 10-11 avril 2019: Parallèlement à la session plénière, éventuelle manifestation intitulée «Les maires pour l’intégration»;
* Mai 2019: 10e anniversaire du partenariat oriental
* 18-19 juin 2019: Journée de l’élargissement
* Juillet: Forum politique de haut niveau des Nations unies sur l’Agenda 2030
* Novembre 2019: Conférence de l’OCDE sur la localisation des ODD
* Décembre 2019: Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 25)
* (dates à confirmer): conférences et outils de communication sur les bonnes pratiques locales en matière de politique de développement, élaborées en collaboration avec les régions, les villes et leurs associations ainsi qu’avec des pays du voisinage et les organisations internationales.

# **Autres activités de communication institutionnelle**

En plus de ces trois campagnes, une couverture adéquate des travaux législatifs et d’autres activités institutionnelles devrait être produite à partir de questions ayant à coup sûr l’impact le plus grand. Ces travaux consistent notamment à contribuer aux priorités du président (les «quatre chantiers») pour la durée du mandat:

* dynamiser le fonctionnement des organes statutaires du CdR;
* renforcer notre coopération avec les institutions de l’Union européenne, ainsi que notre impact;
* resserrer nos liens avec les villes, les régions et leurs associations;
* optimiser la communication, le dialogue avec les citoyens ainsi que l’image du CdR dans l’opinion publique.

Par ailleurs, le 25e anniversaire du CdR viendra très pertinemment s’intégrer au travail de communication.

Les autres activités de communication institutionnelle comprennent, par exemple, la participation du CdR au suivi de la task-force «subsidiarité, proportionnalité et “faire moins mais de manière plus efficace”». Cela devrait inclure, début 2019, le lancement d’un réseau pilote de pôles régionaux – l’une des premières manifestations concrètes de la «nouvelle méthode de travail ».

Il peut être utile de rappeler le «paquet standard» des produits et services de communication relatifs aux travaux législatifs, qui constituent l’activité essentielle du CdR. Pour une réunion en commission normale, ce paquet pourrait être composé d’un article ou d’un communiqué de presse, d’une mention sur le site internet et, pour chaque avis, du dépliant au format standard, avec la possibilité pour le rapporteur d’inviter les médias. Pour une étude ou une manifestation organisée, il devrait consister en une mention sur le site internet. Quant aux exemples et aux récits de réussites, ils seront collectés sur la plateforme «L’Europe dans ma région».

**Nouveautés:** en s’appuyant sur certaines réussites, telles que la politique du «*No-All-Male Panel*» adoptée en 2018 en matière de manifestations et qui fonctionne toujours grâce un groupe informel de membres qui prodiguent des conseils sur une base ad hoc (afin de garantir que la communication reste bien centrée sur les membres), nous devrions:

* envisager une approche plus efficace et plus visible pour compenser les émissions de carbone des manifestations accueillies et coorganisées dans le bâtiment JDE rénové;
* envisager l’introduction d’un système de tarification pour les manifestations accueillies (article 3, paragraphe 2, de la décision 028/2016)
* étudier d’autres innovations en matière de conception graphique et élargir la présence sur des médias sociaux supplémentaires (Instagram, par exemple) de manière à suivre l’évolution du paysage en la matière;
* renforcer l’engagement sur les réseaux sociaux en soutenant et en encourageant les membres à jouer un rôle actif dans leurs communautés numériques respectives;
* investir davantage dans une approche de mise en récit (*storytelling*) en ce qui concerne les activités de communication menées via différents canaux;
* améliorer encore le système de magasin en ligne (*e-shop*) du CdR afin d’atteindre plus précisément les publics clés;
* lancer des invitations à des manifestations du CdR centrées sur les membres et ciblant des invités politiques clés, sur la base d’un juste équilibre des forces politiques et d’un accord sur le profil/le contexte;
* envisager la mise sur pied d’un groupe de discussion (*focus group*) composé de membres qui se réunirait de façon régulière pour faire le point sur l’impact de notre communication (sur la base, par exemple, du rapport 2018 sur la communication qui sera élaboré au printemps de l’année qui vient).

# **Suivi et évaluation**

La portée et les résultats de la communication du CdR sont contrôlés par un système de rapports mensuels et annuels sur les plans de communication, ainsi que par les évaluations initiale, à mi-parcours et finale de la stratégie de communication pour la période 2015-2020, qui insistent sur l’incidence et le rapport coût-efficacité des outils et des canaux de communication. Le système de contrôle examine les aspects suivants:

* Relations avec la presse et les médias: les rapports sur les médias sont élaborés mensuellement et en fonction des sessions plénières et des manifestations importantes, présentant les résultats obtenus en matière de mentions dans les médias et de couverture médiatique, y compris via des médias audiovisuels. Ces rapports incluront également des analyses qualitatives par thème et par pays.
* Événements: les résultats et l’incidence des principales manifestations du CdR sont documentés au moyen d’évaluations et de comptes rendus. Outre des enquêtes de satisfaction menées auprès des participants, les évaluations incluront des informations sur l’incidence des événements du CdR, en ce qui concerne, par exemple, les activités de suivi menées par les administrations locales.
* Publications, internet et médias sociaux: les rapports sont élaborés mensuellement ou en fonction des sessions plénières et des manifestations importantes; ils présentent les résultats obtenus sur internet et sur les médias sociaux. Par ailleurs, des outils sont utilisés pour mieux suivre l’utilisation des publications et des sources en ligne du CdR. À certaines occasions, des évaluations spécifiques seront réalisées afin d’accroître l’utilité des publications papier et sur internet du CdR.

En matière de volume et d’audience, seront appliqués les indicateurs suivants:

* nombre de mentions dans les médias;
* nombre d’interactions sur les médias sociaux et engagement;
* nombre de visites/d’utilisateurs pour le site internet;
* nombre de membres du CdR participant/intervenant dans des événements;
* rapports d’événement venant alimenter les travaux politiques du CdR (une collecte qualitative des contenus et pas uniquement un affichage d’objectifs quantitatifs);
* diffusion des publications.

Pour chaque indicateur, il conviendrait de préciser le niveau d’audience aux députés au PE, aux autres élus et représentants des collectivités locales et régionales.

La base factuelle pour la présentation du plan de communication 2019 figure dans le rapport qui compare la performance globale de la communication au cours du premier semestre 2018 et la période correspondante en 2017. Ce rapport montre des exemples clairs de gains d’efficacité, de partage des coûts avec d’autres institutions de l’Union et l’introduction de marges dans chaque ligne budgétaire, destinées à des actions de communication novatrices. Ces exemples sont utiles au CdR dans son ensemble.

Dans le courant de l’année 2019, l’évaluation finale de la stratégie de communication pour la période 2015-2020 sera menée par un contractant externe. Ce travail comprendra, en particulier, une troisième enquête sur la réputation du CdR en tant qu’institution à part entière. Cette enquête sera réalisée auprès de responsables politiques régionaux et locaux, des institutions à Bruxelles, ce qui permettra de disposer d’un aperçu supplémentaire, qui complétera l’étude de référence et l’évaluation à mi-parcours réalisée en 2017. Les résultats obtenus pourraient être utilisés afin d’élaborer la stratégie de communication pour la prochaine mandature, au début de l’année 2020.

# **Ressources et budget**

La direction de la communication gère les différents outils de communication du CdR, notamment les relations avec les médias, les conférences et les manifestations, la communication numérique, y compris la communication via l’internet et les médias sociaux, ainsi que les publications. Elle emploie au total 51 personnes (22 AD, 22 AST, 1 END, 7 AC). Le personnel d’encadrement de la direction (2 AD, 4 AST) comprend également une équipe qui supervise le budget en matière de communication. Les trois unités de la direction sont chargées de réaliser les tâches suivantes, avec le personnel indiqué ci-après:

* Unité D 1 – Attachés de presse et relations avec les médias: cette unité (10 AD, 3 AST, 2 AC) assiste les membres du CdR et les autres services en assurant les relations avec la presse et les médias et en fournissant des services audiovisuels. Elle se compose d’une équipe d’attachés de presse et d’un service audiovisuel chargé de réaliser et de diffuser des vidéos et des photographies.
* Unité D.2 – Événements: cette unité (5 AD, 8 AST, 1 AC, 1 END) assiste les membres du CdR et les autres services par l’organisation de manifestations, et se compose d’une équipe chargée d’organiser chaque année la semaine européenne des régions et des villes, d’une équipe pour les conférences, et d’une équipe pour le service aux visiteurs.
* Unité D.3 – Médias numériques et sociaux, publications: cette unité (5 AD, 7 AST, 4 AC) assiste les membres du CdR et les autres services pour ce qui concerne la communication sur les médias sociaux et numériques, les publications et la conception graphique, et se compose de **trois**  équipes chargées respectivement des médias numériques et sociaux et des publications.

Notre objectif est de concentrer 60 % des ressources humaines sur les trois campagnes de communication, tandis que 40 % seront disponibles pour couvrir les activités générales et normales.

En ce qui concerne le budget opérationnel, la mise en œuvre du plan de communication 2019 s’appuiera sur des ressources comparables à celles disponibles les années précédentes, de l’ordre de 2 234 461 EUR, augmentées dans la perspective du 8e sommet européen des régions et des villes qui se tiendra à Bucarest. Sous réserve que le budget pour 2019 soit ainsi adopté par l’autorité budgétaire, son total sera ventilé entre trois lignes budgétaires:

* 538 647 EUR pour l’organisation de manifestations (à Bruxelles ou sur des sites décentralisés) en partenariat avec les collectivités locales et régionales, avec leurs associations et avec les institutions européennes (poste 2542);
* 794 854 EUR pour les relations avec les médias européens, nationaux, régionaux, locaux ou spécialisés et les partenariats avec les médias audiovisuels, écrits ou radiophoniques (poste 2600);
* 900 960 EUR pour la production de contenu numérique et la diffusion de matériel audiovisuel, électronique ou web (poste 2602);

Notre objectif reste de concentrer 80 % du budget opérationnel sur les trois priorités de communication, et d’en réserver 20 % sur d’autres questions. Une réserve de 10 % de chaque ligne budgétaire sera employée, comme les années précédentes, pour tester des approches innovantes en matière de communication.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Discours de Karl-Heinz Lambertz, président du Comité européen des régions, sur «L’état de l’Union européenne: la perspective des régions et des villes», le 9 octobre 2018; voir [https://cor.europa.eu/fr/our-work/Pages/SOTREG-2018.aspx](http://cor.europa.eu/fr/our-work/Pages/SOTREG-2018.aspx) [↑](#footnote-ref-1)
2. *«Les villes et régions ont besoin de l’Union européenne.* «L’Union européenne a besoin des villes et régions», discours de Karl-Heinz Lambertz, le 9 octobre 2018, op. cit. [↑](#footnote-ref-2)
3. Rapport de la Commission: Rapport annuel 2017 sur l’application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, COM(2018) 490 du 23.10.2018, online: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52017DC0600&from=FR [↑](#footnote-ref-3)
4. Le réseau de monitorage de la subsidiarité (RMS) a été mis en place par le CdR pour faciliter l’échange d’informations entre les collectivités locales et régionales au sein de l’Union européenne et, au niveau de l’Union, pour ce qui concerne les documents et les propositions législatives et politiques de la Commission <http://portal.cor.europa.eu/subsidiarity/thesmn/Pages/default.aspx> [↑](#footnote-ref-4)
5. La plateforme REGPEX est conçu pour soutenir la participation des régions dotées de pouvoirs législatifs dès la phase initiale de la procédure législative de l’UE, le système d’alerte précoce. Par ailleurs, il s’agit là d’une source d’information et d’échange entre les parlements et les gouvernements régionaux lors de la préparation de leurs analyses de la subsidiarité http://portal.cor.europa.eu/subsidiarity/regpex/Pages/default.aspx [↑](#footnote-ref-5)